

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 33^e année – N° 21 – Mercredi 15 juin 2011

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journallofficiel@lepays.ch

Publications des autorités administratives cantonales

République et Canton du Jura

Adaptations 2010-2011 du plan directeur cantonal

Le rapport « Plan directeur cantonal, Evaluation 2005-2010 », produit en décembre 2010 par le Service de l'aménagement du territoire, a mis en évidence la nécessité d'adapter les fiches du plan directeur.

Aussi, le Service de l'aménagement du territoire a actualisé les fiches suivantes:

- 1.01 Développement de l'urbanisation
- 1.02 Juragenda²¹
- 1.03 Planifications microrégionales
- 1.07 Zones d'activités communales et intercommunales
- 1.09 Constructions et installations publiques
- 1.09.2 Institutions de soins, santé
- 1.11 Réhabilitation de l'habitat ancien
- 1.12 Espaces publics
- 2.01 Liaisons extérieures par les transports publics
- 2.02 Liaisons internes par les transports publics
- 2.07 Itinéraires cyclables
- 2.07.1 Itinéraire cyclable Porrentruy-Delle-Belfort
- 2.10 Réseau de téléphonie mobile
- 2.11 Lignes de transport d'électricité
- 3.01 Espace rural
- 3.02 Evolution du paysage jurassien
- 3.08 Constructions agricoles
- 3.12 Sites et biotopes marécageux et plans d'eau
- 3.13 Terrains secs
- 3.15 Réserves naturelles et monuments naturels
- 3.16 Géotopes
- 3.17 Espèces
- 3.19 Réseaux écologiques et corridors faunistiques
- 3.22 Réseaux touristiques
- 3.22.1 Chemins de randonnée pédestre
- 3.22.2 Réseau des pistes VTT

- 3.22.3 Réseaux et activités équestres
- 3.22.4 Motocross et trial
- 3.22.5 Vol libre
- 3.24 Cabanes forestières
- 4.05 Protection contre le bruit
- 4.06 Protection de l'air
- 4.07 Protection contre le radon
- 5.01 Gestion globale de l'eau
- 5.02 Approvisionnement en eau potable
- 5.03 Evacuation et épuration des eaux
- 5.04 Protection des eaux souterraines
- 5.11 Energie solaire
- 5.12.1 Décharges contrôlées, matériaux d'excavation et déblais non pollués
- 5.13 Planification des carrières et des gravières

Le Gouvernement a, quant à lui, apporté des modifications aux fiches selon l'arrêté ci-après.

Arrêté portant adoption de compléments au plan directeur cantonal

- Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
- vu les articles 6 à 12 de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire¹,
 - vu les articles 46 et 92, alinéa 2, lettre d, de la Constitution cantonale²,
 - vu les articles 79 à 83 de la loi du 25 juin 1987 sur les constructions et l'aménagement du territoire³,

arrête:

Article premier

Les modifications des fiches suivantes sont adoptées:

- 1.04 *Parcs naturels régionaux*
- 1.09.1 *Equipements scolaires et sportifs*
- 1.09.3 *Stands de tirs*
- 1.10 *Sites construits et bâtiment dignes de protection*
- 1.14 *Patrimoine archéologique et paléontologique*
- 2.08 *Chemins pour piétons*
- 3.06 *Surfaces agricoles et surfaces d'assolement*
- 3.09 *Améliorations structurelles,*

- 3.14 *Eléments structurels boisés et arborisés*
- 3.20 *Tourisme et loisirs*
- 3.21 *Régions et sites touristiques d'intérêt cantonal*
- 3.23 *Grandes installations touristiques et de loisirs*
- 4.02 *Prévention des accidents majeurs*
- 4.04 *Protection des sols*
- 5.08 *Bois-énergie*
- 5.10 *Energie hydraulique*

Article 2

La fiche suivante est abrogée:

- 1.06.1 *Zone d'activités régionale de Delémont*

Article 3

¹Le Service de l'aménagement du territoire assure la mise à jour permanente de la description de Problématique et enjeux.

²Il intègre d'office au plan directeur les compléments décidés par le Gouvernement.

³Les fiches sont tenues à jour sur le site internet.

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 24 mai 2011.

Au nom du Gouvernement
Le président: Philippe Receveur
Le chancelier: Sigismond Jacquod

L'ensemble des fiches modifiées ont été remplacées et peuvent être consultées sur le site internet www.jura.ch/plan-directeur. Nous invitons les personnes en possession du classeur à imprimer ces fiches ainsi que la liste des fiches et index.

Des classeurs vierges peuvent être demandés auprès de M^{me} Hoxha, secr.sat@jura.ch, téléphone 032 420 53 10.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 31 mai 2011

Nomination des membres de commissions cantonales pour la période administrative 2011-2015

Par arrêté, le Gouvernement de la République et Canton du Jura a nommé membres du Conseil de la langue française:

- M^{me} Lise Bailat, Delémont;
- M^{me} Marie-José Béguelin, Genève;
- M^{me} Danièle Brahier Franchetti, Delémont;
- M^{me} Marianne Finazzi, La Neuveville;
- M. Christian Cerf, Porrentruy;
- M. René Froidevaux, Saignelégier;
- M. Ami Lièvre, Courtemaîche;
- M. Philippe Wicht, Courtedoux;
- M. Michel Hauser, Porrentruy.

La présidence de la commission est confiée à M^{me} Marie-José Béguelin.

Le secrétariat de la commission est assuré par le Secrétariat du Parlement.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 31 mai 2011

Nomination des représentants de l'Etat pour la période administrative 2011-2015

Par arrêtés, le Gouvernement de la République et Canton du Jura a nommé les représentants de l'Etat suivants:

Commission intercantonale de littérature

- M^{me} Pascaline Mangin, Besançon, en remplacement de M. Dominique Bondu.

Conseil d'administration de la Société jurassienne d'Equipement S.A. (SJE S.A.)

- M. Daniel Hubleur, Les Bois, en remplacement de M. Philippe Marmy.

Ces arrêtés entrent en vigueur immédiatement.

Pour les représentants de l'Etat susmentionnés, la période de fonction se termine le 31 décembre 2015.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 31 mai 2011

Par arrêté, le Gouvernement a octroyé le prix « Un pas vers l'égalité » d'un montant de 1000 francs à M^{me} Carole Stieger, technicienne ES en conduite des travaux (cheffe de chantier) auprès de l'entreprise G. Comte S.A. à Delémont.

Ce prix est octroyé à M^{me} Stieger pour la récompenser de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes à travers sa profession et d'encourager toutes les femmes ayant une appréhension par rapport à l'exercice d'un métier habituellement réservé aux hommes.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 24 mai 2011

Nomination des membres de commissions cantonales pour la période administrative 2011-2015

Par arrêtés, le Gouvernement de la République et Canton du Jura a nommé les membres des commissions suivantes:

a) Commission de la protection de la nature et du paysage

- M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Equipement;
- M. Didier Adatte, Porrentruy;
- M. Philippe Bassin, Porrentruy;
- M^{me} Viviane Froidevaux Theytaz, Montfaucon;
- M^{me} Esther Gerber, Delémont;
- M. Alain Kohler, Bressaucourt;
- M. Frédéric Lovis, Develier;

- M. Jean-François Pape, Pleigne;
- M. Philippe Riat, Epiqueuz.

La présidence de la commission est confiée à M. Philippe Receveur.

Le secrétariat est assumé par l'Office de l'environnement.

b) **Commission de l'étang de la Gruère**

- M. Vincent Aubry, Saignelégier;
- M. Olivier Bessire, Münsingen;
- M. François Boinay, Saignelégier;
- M^{me} Dominique Froidevaux, Saignelégier;
- M^{me} Viviane Froidevaux Theytaz, Montfaucon;
- M. Laurent Gogniat, Glovelier;
- M. Guillaume Lachat, Saignelégier;
- M^{me} Brigitte Müller, Saignelégier;
- M. Roland Noirat, Le Bémont.

La présidence de la commission est confiée à M^{me} Dominique Froidevaux.

c) **Commission permanente de la communication et de la coordination du site internet**

- le chef du Service de l'information et de la communication;
- le rédacteur web;
- le chef du Service de l'informatique;
- le responsable du développement au Service de l'informatique;
- un représentant de chaque département;
- un consultant extérieur à l'Administration cantonale.

La présidence de la commission est confiée au chef du Service de l'information et de la communication.

Le secrétariat est assuré par le Service de l'information et de la communication.

d) **Commission des cours et des examens pour l'obtention du certificat de capacité de responsable d'établissement public**

- M. Pascal Aubert, membre du comité de Hôtel & Gastro Union Romandie, Tramelan;
- M. Jean-Louis Donzé, directeur de Gastroconsult S.A., Saignelégier;
- M. Stéphane Frutiger, Restaurant de l'Eperon, Bure;
- M. Guillaume Lachat, directeur de Jura Tourisme, Saignelégier;
- M. Boris Rubin, juriste au Service des arts et métiers et du travail, Delémont;
- M^{me} Manuela Stalder, secrétaire de Gastrojura, Fontenais;
- M. François Valley, chef du Service des arts et métiers et du travail, Porrentruy.

La présidence de la commission est confiée à M. François Valley, chef du Service des arts et métiers et du travail.

Le secrétariat est assumé par Gastrojura.

Ces arrêtés entrent en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 24 mai 2011

Nomination des représentants de l'Etat pour la période administrative 2011-2015

Par arrêtés, le Gouvernement de la République et Canton du Jura a nommé les représentants de l'Etat suivants:

Conseil de la Fondation «Cours de miracles»

- M. Jean Marc Voisard, délégué aux affaires culturelles, Office de la culture, Porrentruy.

Conseil de la Fondation des Archives de l'ancien Evêché de Bâle (AAEB)

- M^{me} Elisabeth Baume-Schneider, ministre, Les Breuleux;
- M. André Comte, enseignant d'histoire, Bassecourt;
- M. Michel Hauser, chef de l'Office de la culture, Porrentruy.

Conseil de Fondation de la commission romande de la diffusion des spectacles (CORODIS)

- M. Jean Marc Voisard, délégué aux affaires culturelles, Office de la culture, Porrentruy.

Conseil de la Fondation «Loisirs-Casino»

- M. Marc Chappuis, Courroux;
- M. Jean-Claude Salomon, Alle;
- M. Joël Vallat, Saignelégier.

Ces arrêtés entrent en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

Service des ponts et chaussées

Restriction de circulation

Route cantonale N° 247

Commune: Alle

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des ponts et chaussées informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: Travaux d'entretien des voies CJ.

Tronçon: Alle – Miécourt, passage à niveau de Miécourt.

Durée: du 20 juin 2011, à 16 heures, au 21 juin 2011, à 12 heures.

Particularités: néant.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes, téléphone 032 420 60 00.

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 9 juin 2011.

Service des ponts et chaussées.

L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Service des ponts et chaussées

Restriction de circulation

Route cantonale H 18

Commune: Les Bois

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des ponts et chaussées informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: Manifestation, spectacle de l'école des Bois et de la Cour des Miracles.

Tronçon: **Centre du village**, entre les routes d'accès à la gare et la route des 3-Sapins.

Durée: **les 22, 24 et 25 juin 2011, de 17 h 45 à 22 heures.**

Particularités: néant.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes, téléphone 032 420 60 00.

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 16 mai 2011.

Service des ponts et chaussées.

L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet.

Publications des autorités communales et bourgeoises

La Baroche

Assemblée communale ordinaire

lundi 27 juin 2011, à 20 heures, à la halle de gymnastique de Miécourt.

Ajout d'un point à l'ordre du jour publié dans le Journal officiel N° 20 du 1^{er} juin 2011

6. Discuter et voter un crédit de Fr. 111750.– pour la réfection de chemins forestiers « Rière Pleujouse » sous déduction des subventions à financer par les fonds forestiers.

Les divers sont reportés au point 7.

Conseil communal.

La Baroche

Approbation du plan d'aménagement local de Charmoille

Le Service de l'aménagement du territoire de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 7 juin 2011, les plans suivants:

- plan de zones de la localité de Charmoille;
- règlement sur les constructions de la localité de Charmoille.

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Miécourt, le 9 juin 2011.

Conseil communal.

La Baroche

Dépôt public de la mensuration officielle de la localité de Pleujouse

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance fédérale sur la mensuration officielle (OMO) du 18 novembre 1992, la commune de La Baroche dépose publiquement du 15 juin au 14 juillet 2011 inclusivement, en vue de son approbation par le géomètre cantonal:

- les plans cadastraux N^{os} 101 à 105;
- l'état descriptif des biens-fonds compris dans cette mensuration.

Les documents cadastraux peuvent être consultés au Secrétariat communal de La Baroche à Miécourt.

Les oppositions éventuelles, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser jusqu'au 14 juillet 2011 inclusivement au Secrétariat communal de La Baroche à Miécourt.

Miécourt, le 13 juin 2011.

Conseil communal.

La Baroche

Dépôt public de la mensuration officielle de la localité d'Asuel

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance fédérale sur la mensuration officielle (OMO) du 18 novembre 1992, la commune de La Baroche dépose publiquement du 15 juin au 14 juillet 2011 inclusivement, en vue de son approbation par le géomètre cantonal:

- les plans cadastraux N^{os} 101 à 118;
- l'état descriptif des biens-fonds compris dans cette mensuration.

Les documents cadastraux peuvent être consultés au Secrétariat communal de La Baroche à Miécourt.

Les oppositions éventuelles, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser jusqu'au 14 juillet 2011 inclusivement au Secrétariat communal de La Baroche à Miécourt.

Miécourt, le 13 juin 2011.

Conseil communal.

La Baroche

Dépôt public de la mensuration officielle de la localité de Fregiécourt

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance fédérale sur la mensuration officielle (OMO) du 18 novembre 1992, la commune de La Baroche dépose publiquement du 15 juin au 14 juillet 2011 inclusivement, en vue de son approbation par le géomètre cantonal:

- les plans cadastraux N^{os} 101 à 109;
- l'état descriptif des biens-fonds compris dans cette mensuration.

Les documents cadastraux peuvent être consultés au Secrétariat communal de La Baroche à Miécourt.

Les oppositions éventuelles, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser jusqu'au 14 juillet 2011 inclusivement au Secrétariat communal de La Baroche à Miécourt.

Miécourt, le 13 juin 2011.

Conseil communal.

Bassecourt

Convocation du Conseil général

mardi 28 juin 2011, à 19 heures, à l'Espace SETAG, 1^{er} étage.

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal du Conseil général du 3 mai 2011.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Approbation des comptes communaux 2010 (Message N° 322 du 6 juin 2011 du Conseil communal au Conseil général).
6. Crédit de Fr. 60000.– pour la création d'un columbarium et d'un monument du souvenir (Message N° 323 du 6 juin 2011 du Conseil communal au Conseil général).
7. Crédit complémentaire de Fr. 230000.– pour financer le dépassement de crédit du plan spécial « Secteur Gare – Jardin Robinson » (Message N° 324 du 6 juin 2011 du Conseil communal au Conseil général).
8. Crédit de Fr. 47000.– pour la remise à neuf des installations de distribution du chauffage des bâtiments du cercle scolaire primaire (Message N° 325 du 6 juin 2011 du Conseil communal au Conseil général).
9. Crédit de Fr. 105000.– pour la réfection et l'isolation des toits plats de l'annexe de la halle de gymnastique et du local de répétition de la fanfare (Message N° 326 du 6 juin 2011 du Conseil communal au Conseil général).

10. UAPE – Augmentation du nombre de places (Message N° 327 du Conseil communal au Conseil général).
11. Crédit de Fr. 1 400 000.– pour l'équipement de la 2^e étape de la zone d'activité microrégionale de la Haute-Sorne (Message N° 328 du Conseil communal au Conseil général).
12. Réponse à la question écrite N° 61 « Quel avenir pour la Maison des jeunes? ».
13. Information et discussion Microrégion

Immédiatement après la séance:

42^e assemblée communale d'information

1. Information sur le crédit de Fr. 1 400 000.– pour l'équipement de la 2^e étape de la zone d'activité microrégionale de la Haute-Sorne.

Bassecourt, le 6 juin 2011.

Bureau du Conseil général.

Boécourt-Séprais

Assemblée bourgeoise

mardi 28 juin 2011, à 20 heures, au local de la fanfare.

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Voter les dépassements de crédit des comptes forestiers et bourgeois.
4. Accepter les comptes de l'exercice 2010.
5. Discuter et décider la vente du terrain N° 683 du ban de Boécourt à M. Yan Montavon.
6. Divers.

Conseil bourgeois.

Les Bois

Convocation du Conseil général

lundi 4 juillet 2011, à 20 heures, à la salle polyvalente de la Fondation Gentit.

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 2 mai 2011.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Discuter et approuver le nouveau règlement concernant la gestion des déchets de la commune des Bois.
6. Discuter et approuver le nouveau règlement tarifaire concernant les déchets de la commune des Bois.
7. Comptes 2010:
 - a) discuter et voter les dépassements du budget 2010;
 - b) discuter et approuver les comptes de l'exercice 2010.
8. a) Discuter, éventuellement accepter un crédit de Fr. 70 000.– destiné à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service des travaux publics ainsi que son financement;
- b) donner au Conseil communal la compétence de contracter l'emprunt nécessaire à cette acquisition.
9. Discuter, éventuellement accepter un crédit de Fr. 440 000.– destiné à l'adduction d'eau des fermes et habitations du secteur de Sous-le-Mont, ainsi que son financement.

10. a) Discuter et préavisier un crédit de Fr. 2 300 000.– destiné à l'acquisition de terrains d'une surface de 44 210 m² situés en zone d'habitation (surfaces à déterminer par le géomètre d'arrondissement) en vue de la réalisation des plans de quartiers « Le Plane percé » et « Derrie Lai Bâme »;
- b) élaborer de manière définitive le message du Conseil communal destiné aux ayants droit au vote relatif à cette transaction immobilière.
11. a) Discuter et préavisier un crédit de Fr. 550 000.– destiné au rachat des terrains « Franck Muller » comprenant les feuillets N^{os} 143, 1094 et 1095 d'une surface totale de 23 547 m²;
- b) élaborer de manière définitive le message du Conseil communal destiné aux ayants droit au vote relatif à cette transaction immobilière.

Au nom du Conseil général.

Le président: Gilles Cattin.

Châtillon

Assemblée bourgeoise

mardi 28 juin 2011, à 20 heures, à la salle des assemblées.

Ordre du jour:

1. Projet de Fr. 280 000.–.
2. Comptes 2010.
3. Divers et imprévu.

Châtillon, le 1^{er} juin 2011.

Conseil bourgeois.

Courchapoix

Election par les urnes d'un-e conseiller-ère les 20 et 21 août 2011

Les électrices et électeurs de la commune de Courchapoix sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection d'un-e conseiller-ère communal-e selon le système majoritaire, conformément aux dispositions du règlement sur les élections communales.

Dépôt des candidatures: les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 11 juillet 2011, à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession des candidats et seront signés par ces derniers. Ils porteront la signature manuscrite d'au moins cinq électeurs-trices domicilié-e-s dans la commune.

Scrutin de ballottage: 10 et 11 septembre 2011.

Pour le second tour, les actes de candidature doivent être remis au Secrétariat communal jusqu'au mercredi 24 août 2011, à 18 heures.

Courchapoix, le 9 juin 2011.

Conseil municipal.

Courchapoix

Assemblée communale ordinaire

mardi 28 juin 2011, à 20 h 15, dans la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Passer les comptes de l'exercice 2010.
3. Décider la réfection de la place (arrêt de bus milieu du village) et d'une partie de la rue Rière l'Auberge,

voter le crédit nécessaire de Fr. 26000.– et donner compétence au Conseil pour la réalisation.

4. Prendre connaissance du résultat des travaux de la commission spéciale complexe scolaire (assainissement rénovation et amélioration) voter le crédit nécessaire de Fr. 510200.– et donner compétence au Conseil pour la réalisation en collaboration avec la commission.
5. Sentier reliant En la Monte au Pied du Vevie, prendre connaissance et accepter la réalisation.
6. Divers.

Après l'assemblée communale:

Assemblée bourgeoise

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Sentier reliant En la Monte au Pied du Vevie, prendre connaissance et accepter la réalisation.
3. Divers.

Courchapoix, le 9 avril 2011.

Conseil communal.

Courchavon

Assemblée communale ordinaire

jeudi 7 juillet 2011, à 20 heures, à la halle de gymnastique.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation des comptes 2010 et des dépassements budgétaires y relatifs.
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'organisation et d'administration.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal sur les élections.
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal concernant l'alimentation en eau potable.
6. Prendre connaissance et approuver les modifications du statut du personnel communal ainsi que son annexe.
7. Approuver l'augmentation du taux d'occupation de la secrétaire-caissière et agente AVS de 50% à 60%.
8. Voter un crédit pour l'assainissement du réseau d'eau potable et usées à financer par les fonds propres, sous déduction des participations privées.
9. Divers.

Dépôt public des règlements: les règlements mentionnés sous points 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour sont déposés publiquement au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

Courchavon, le 10 juin 2011.

Conseil communal.

Delémont

Octroi du droit de cité

Par arrêté du 30 mai 2011, le Conseil de ville a accordé le droit de cité de la ville de **Delémont** à:

- **M^{me} Rosa Casanova-Lema**, née le 13 octobre 1953, ressortissante espagnole, domiciliée à Delémont;

- **M^{me} Leidy Patricia Heureaux Piña**, née le 28 mars 1984, ressortissante dominicaine, domiciliée à Delémont;
- **M^{me} Pamela Heureaux Piña**, née le 31 mai 1987, ressortissante dominicaine, domiciliée à Delémont;
- **M^{me} Maria Miguelina Mancera Diaz-Piña Puello**, née le 31 mars 1957, ressortissante dominicaine, domiciliée à Delémont;
- **M. Tibor Babinski**, né le 20 janvier 1961, son épouse **M^{me} Zvezdana Babinski-Jankovic**, née le 25 février 1961, et leur fille **Karolina Babinski**, née le 11 mars 1998, ressortissants serbes, domiciliés à Delémont.

Au nom du Conseil de ville.

Le président: Paul Fasel.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

Delémont

Arrêté du Conseil de ville du 30 mai 2011

Tractandum N° 10/2011

Le crédit de Fr. 66000.– pour l'acquisition d'un nouveau bus destiné aux transports scolaires est accepté.

Les documents sur la base desquels le Conseil de ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Cette décision est soumise au référendum facultatif.

Délai référendaire: 11 juillet 2011.

Au nom du Conseil de ville.

Le président: Paul Fasel.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

Delémont

Assemblée bourgeoise ordinaire

lundi 27 juin 2011, à 20 heures, dans la salle voûtée de la Maison Wicka.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2010: présentation, discussion et approbation.
3. Ferme de Domont: donner compétence au Conseil pour l'octroi d'une caution de Fr. 100000.– destinée aux locataires.
4. Informations.
5. Divers.

Administration bourgeoise.

Develier

Assemblée communale ordinaire

lundi 27 juin 2011, à 20 h 15, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8.

Complément: dépôt public

Le règlement d'organisation et le règlement sur les élections communales sont déposés publiquement durant 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale du 27 juin 2011, c'est-à-dire du 7 juin au 18 juillet 2011, au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions seront adressées par écrit et dûment motivées, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Fontenais**Assemblée communale ordinaire**

jeudi 30 juin 2011, à 20 h 15, à la salle culturelle du bâtiment des services communaux.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2010 et voter les dépassements budgétaires.
3. Discuter et approuver une convention de partenariat dans le domaine de la politique énergétique, à financer par le budget de fonctionnement annuel 2012-2015, représentant une dépense annuelle de l'ordre de Fr. 15000.–.
4. Prendre connaissance et voter un crédit de Fr. 70000.– concernant la réfection de l'ancienne laiterie de Villars; donner les compétences au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
5. Discuter et voter un crédit de Fr. 145000.–, à couvrir par voie d'emprunt, sous réserve d'obtention des subventions cantonales et fédérales, pour l'assainissement des buttes de tir; donner les compétences au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
6. Information sur le dossier de revitalisation du Baca-voine.
7. Divers et imprévu.

Fontenais, juin 2011.

Conseil communal.

Glovelier**Assemblée communale ordinaire**

lundi 27 juin 2011, à 20 heures, à la salle du Centre Saint-Maurice.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 13 décembre 2010.
2. Discuter et approuver les comptes 2010, approuver les dépassements budgétaires.
3. Prendre connaissance et statuer sur un dépassement de crédit pour la viabilisation de la parcelle N° 1702, sise à Sceut, de Fr. 161000.–, réparti de la manière suivante:
 - a) Fr. 46000.– relatif à la viabilisation de la parcelle destinée à être la vente;
 - b) Fr. 95000.– relatif au remplacement de la conduite d'eau potable, à charge du service des eaux;
 - c) Fr. 20000.– relatif aux travaux supplémentaires sur le réseau de l'éclairage public.
 Financement par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
4. Prendre connaissance et statuer sur un crédit de Fr. 80000.– nécessaire à l'acquisition d'un tracteur de marque « Iseki »; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
5. Information et discussion sur le projet de fusion des communes de la Haute-Sorne.
6. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.glovelier.ch.

L'assemblée communale sera immédiatement suivie par une

Assemblée bourgeoise extraordinaire

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise extraordinaire du 29 mars 2011.
2. Vente des appartements de l'immeuble sis à la rue du Chapelat 16:
 - a) discuter et statuer sur la création d'une PPE;
 - b) statuer sur les prix de vente des appartements (garages compris) de l'immeuble (rez-de-chaussée: Fr. 380000.– à Fr. 397000.–); (1^{er} étage: Fr. 370000.– à Fr. 387000.–); (attiques: Fr. 465000.– à Fr. 482000.–);
 - c) donner compétence au Conseil communal pour mener toutes les transactions nécessaires.
3. Discuter et statuer sur des modalités du droit de superficie des immeubles N° 61D et N° 61E de la ferme de la Combe Tabeillon, sis sur la parcelle N° 1321 du ban de Glovelier à l'Association des Amis de la Combe; donner compétence au Conseil communal pour mener toutes les transactions nécessaires.
4. Information concernant l'exploitation de la carrière de la Petite Morée.
5. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.glovelier.ch.

Glovelier, le 10 juin 2011.

Conseil communal.

Haute-Ajoie**Assemblée communale**

jeudi 7 juillet 2011, à 20 h 15, à la halle de gymnastique à Chevenez.

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 24 février 2011.
2. Informations – Communications.
3. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2010, voter les dépassements budgétaires.
4. Prendre connaissance et approuver les comptes 2010 de la Fondation des Sœurs Saunier à Damvant.
5. Décider le réaménagement de l'espace cinéraire des cimetières de Chevenez, Damvant et Réclère, voter la dépense de Fr. 65000.–; à financer par fonds propres.
6. Décider l'automatisation et la mise aux normes du réseau d'eau de Roche d'Or, voter la dépense de Fr. 60000.–; à financer par fonds propres.
7. Prendre connaissance et approuver le règlement concernant les élections communales.
8. Prendre connaissance et approuver le règlement concernant l'entretien des chemins ruraux.
9. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal en faveur de M^{me} Aline Joray.
10. Divers.

Les règlements mentionnés sous chiffres 7 et 8 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal, Case postale 79, 2906 Chevenez. Les documents sont disponibles sur le site internet www.hauteajoie.ch.

Le rapport de gestion et les comptes 2010 mentionnés sous chiffre 3 seront à disposition de la population au Secrétariat communal dès le 22 juin 2011 et disponibles dès cette même date sur le site internet *www.hauteajoie.ch*.

Haute-Ajoie, le 10 juin 2011.

Conseil communal.

Lugnez

Assemblée communale ordinaire

jeudi 7 juillet 2011, à 20 heures, à l'école.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver les comptes 2010 et les dépassements budgétaires.
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur les élections communales.
4. Divers

Le règlement mentionné sous chiffre 3 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté.

Lugnez, le 15 juin 2011.

Conseil communal.

Mervelier

Assemblée communale ordinaire

mardi 28 juin 2011, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 1^{er} juin 2011.
2. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2010.
3. Discuter et adopter le dépassement de crédit de Fr. 56300.– pour la rénovation du bâtiment du Cerneux-sur-l'Eau, à couvrir par voie d'emprunt.
4. Discuter et adopter un crédit de Fr. 40000.– pour la réalisation de la planification agricole, à couvrir par le compte courant.
5. Discuter et adopter un crédit de Fr. 50000.– pour l'assainissement du bâtiment «Rière le Moulin 1», à couvrir par voie d'emprunt.
6. Divers.

Mervelier, le 9 juin 2011.

Conseil communal.

Montfaucon-Les Enfers

Assemblée ordinaire de l'Arrondissement de sépulture

mardi 28 juin 2011, à 20 h 15, à la salle paroissiale N° 1 à Montfaucon.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2010.
3. Taxes d'inhumation 2011.
4. Budget 2011.
5. Divers et imprévu.

Conseil de l'Arrondissement de sépulture.

Muriaux

Assemblée communale ordinaire

mardi 28 juin 2011, à 20 heures, à l'école des Emibois.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Approuver les comptes communaux 2010 et voter les dépassements budgétaires.
3. Statuer sur deux demandes d'achat de terrain pour aisance.
4. Statuer sur une demande de subvention relative à la construction d'une maison familiale.
5. Nomination d'un membre à la commission des pâturages du Peuchapatte.
6. Divers et imprévu.

Muriaux, le 8 juin 2011.

Conseil communal.

Porrentruy

Convocation du Conseil de ville

Le Conseil de ville est convoqué en séance ordinaire pour le jeudi 30 juin 2011, à 19 h 30, à la salle du Conseil de Ville, Hôtel de Ville (2^e étage).

1. Communications.
2. Procès-verbaux des séances du 24 mars 2011 et du 5 mai 2011.
3. Informations du Conseil municipal.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de:
 - a) M. Michele Francesco Giovanni Bernardo Neri, 1952, ressortissant italien;
 - b) M. Shpetim Muja, 1992, ressortissant kosovar;
 - c) M. Antonino Jean-Willy Pellegrino, 1985, ressortissant français;
 - d) M. Lucien Bergher, 1968, ressortissant français;
 - e) M. Abdullah Ajdini, 1976, et ses enfants, Alina, 2008, et Luan, 2010, ressortissants serbes;
 - f) M^{me} et M. Palmira et Paulo Jorge Conceicao, 1970 et 1968, et leurs enfants Silvio, 1994, Lisa, 2001, et Emma, 2001, ressortissants portugais;
 - g) M^{me} et M. Simuna Ristic Strganac et Mario Strganac, 1970 et 1966, et leurs enfants David, 1998, et Ivan, 2001, ressortissants croates.
6. Réponse à la question écrite intitulée « Quel avenir pour l'éclairage public? » (PDC-JDC).
7. Réponse à la question écrite intitulée « A propos du plan de zones » (Passage).
8. Réponse à la question écrite intitulée « Qualité et contrôle de l'eau potable » (M. Frédéric Caillet).
9. Réponse à la question écrite intitulée « Quel bilan pour le poste d'urbaniste municipal? » (Passage).
10. Traitement de la motion intitulée « Renégocier le permis de construire délivré pour la construction d'un magasin LIDL sur le site de l'ancienne usine Lang à la rue Achille-Merguin » (PS).
11. Traitement de la motion intitulée « L'énergie nucléaire, non merci » (PS).
12. Approuver une participation de Fr 113333.– pour l'engagement d'un mandataire unique en charge de la politique énergétique des communes de Delémont, Fontenais et Porrentruy, durant 4 ans.
13. Approuver un crédit de Fr. 168000.–, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'assainissement des installations techniques pour la conservation des biens culturels du Musée de l'Hôtel-Dieu.
14. Approuver un crédit spécial de Fr. 647 150.–, à couvrir par voie d'emprunt, lié à:

- la contribution de la Municipalité de Porrentruy aux frais de viabilisation fondamentale liés à la réalisation du plan spécial Esplanade;
 - divers travaux d'aménagement routier et de canalisations à réaliser parallèlement ou consécutivement à la construction d'Esplanade.
15. a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2010;
- b) accepter les comptes de l'Administration communale 2010.

16. Divers.

Juin 2011.

Au nom du Conseil de ville.
Le président: Didier Nicoulin.

Porrentruy

Restrictions de circulation

Vu la décision du Conseil municipal, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers; l'article 52 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le Conseil municipal décide les restrictions suivantes:

- rue des Vauches, dans le cadre de l'entrée en vigueur du plan spécial «Faubourg Saint-Germain», la gratuité du stationnement est abandonnée au profit d'un stationnement payant. Les places sises côté nord, à la hauteur du bâtiment N° 16a, restent gratuites mais limitées à 10 minutes maximum.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Conseil municipal.

Porrentruy

Dépôt public

Conformément à l'article 71, alinéa 1 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la Municipalité de Porrentruy dépose publiquement au Service des travaux publics, rue du 23-Juin 8, durant 30 jours, soit du mercredi 15 juin au vendredi 15 juillet 2011 inclusivement, en vue de son adoption par le Conseil municipal, les documents suivants:

- plan spécial «Faubourg Saint-Germain»:
 - plan d'occupation du sol;
 - prescriptions;
 - plan des réseaux techniques et des équipements.

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au Service des travaux publics de la ville de Porrentruy, rue du 23-Juin 8.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites pas écrit et motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, au Service des travaux publics, rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy, jusqu'au

vendredi 15 juillet 2011 inclusivement. Elles porteront la mention «Opposition au plan spécial Faubourg Saint-Germain».

Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Porrentruy, le 10 juin 2011.

Conseil municipal.

Les Riedes-Dessus

Assemblée bourgeoise

jeudi 30 juin 2011, à 20 heures, au local bourgeois.

Ordre du jour:

1. Lecture et acceptation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver les comptes 2010.
3. Discuter et voter le remboursement du solde de la dette hypothécaire de Fr. 8500.– concernant la maison bourgeoise; prélèvement sur fonds propres.
4. Divers.

Les Riedes-Dessus, le 15 juin 2011.

Conseil bourgeois.

Saignelégier

Assemblée communale ordinaire

mercredi 29 juin 2011, à 20 heures, à l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 5 avril 2011.
2. Comptes 2010:
 - a) ratifier les dépassements de budget;
 - b) examiner et approuver les comptes de l'exercice 2010.
3. Décider la vente d'une portion de terrain d'environ 900 m² au prix de Fr. 70.– le m², dissoute du feuillet N° 234 «Virage de Saint-Nicolas», zone mixte, à Vanessa et Aurélien Riat, Saignelégier, pour la construction d'une maison familiale.
4. Statuer sur la demande de droit de cité communal présentée par M^{me} Lavernaux Catherine, ressortissante française, domiciliée à Saignelégier.
5. Voter un crédit de Fr. 20000.– pour l'étude de l'aménagement du carrefour «La Vouivre» et la rue du Marché-Concours; financement par l'administration courante.
6. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.saignelegier.ch.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Saignelégier, le 9 juin 2011.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

Saint-Brais**Restriction de circulation**

Vu la décision du Conseil communal du 19 mai 2011, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routier et des bateaux, l'article 52 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le Service cantonal des ponts et chaussées pré-avise favorablement la restriction suivante:

- pose du signal OSR 2.14 « Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs » avec ajout d'une plaque complémentaire « Trafic agricole, cycles et riverains autorisés » au lieu-dit « Enson-la-Fin », parcelle N° 1052.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Saint-Brais, le 31 mai 2011.

Conseil communal.

Saint-Brais-Montfaucon**Nivellement de tombes au cimetière de Saint-Brais**

Le Conseil de l'arrondissement de sépulture procèdera courant août 2011 à un nivellement de tombes.

Les tombes N°s 25, 32, 35, 36, 79, 130, 155, 156, 164, 170, 194, 195, 222 et 223 seront nivelées, ces places ne pouvant plus être renouvelées.

Pour information, contacter le Secrétariat au N° de téléphone 032 433 46 77.

L'article 23 du règlement demeure réservé.

Conseil de l'arrondissement.

Soyhières**Assemblée communale ordinaire**

mardi 28 juin 2011, à 20 heures, à La Cave.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée du 1^{er} février 2011.
2. Présentation et approbations des comptes 2010, voter les dépassements budgétaires.
3. Statuer sur la demande de naturalisation déposée par M^{me} et M. Shabani Gerlinde et Latif et leur enfant Florjan.
4. Statuer sur la demande de naturalisation déposée par M. Shabani Arjon.
5. Discuter et voter un crédit de Fr. 65000.–, à couvrir par voie d'emprunt, pour « l'Etude préliminaire sur la protection contre les crues et l'aménagement des cours d'eau de la Réselle et du Ruisseau de Mettembert »; donner compétence au Conseil communal pour l'octroi de l'emprunt et sa consolidation à la fin du mandat.
6. Discuter et voter un crédit de Fr. 25000.–, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'établissement d'un « Plan de gestion et d'entretien des cours d'eau »; donner compétence au Conseil communal pour l'octroi de l'emprunt et sa consolidation à la fin du mandat.
7. Discuter et voter un crédit de Fr. 30000.–, à couvrir par voie d'emprunt, pour dresser un « Plan d'alarme et d'intervention en cas de crue »; donner compétence au Conseil communal pour l'octroi de l'emprunt et sa consolidation à la fin du mandat.

8. Présentation et approbation du décompte final « Chemin de la Réselle ».

9. Informations et suite du projet DCMI II.

10. Divers.

Important: Nous rappelons la teneur de l'article 25, alinéa 2, du règlement d'organisation qui prévoit que le procès-verbal de la précédente assemblée est à disposition des citoyens qui désirent le consulter.

Les demandes de compléments ou de rectifications doivent parvenir, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée.

Conseil communal.

Soyhières**Avis de défrichement et de compensation**

Dans le cadre de la procédure de plan spécial « La Grosse Fin Ouest », la Société HASTO S.A. a l'intention de défricher une surface de forêt de 319 m² sur les parcelles N°s 1128, 1129, 1131 et 1132.

A titre de compensation, il est prévu de reboisé 319 m² sur le site (compensation en nature) afin de recréer des lisières étagées diversifiées. Ces compensations selon l'article 7 LFo, seront réalisées sur les parcelles N°s 1128, 1131 et 1132.

Le dossier de la demande de défrichement et de compensation est déposé publiquement durant 30 jours, en parallèle au plan spécial, soit du 15 juin au 15 juillet 2011 inclusivement, au Secrétariat de la commune de Soyhières.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser par lettre signature au Secrétariat de la commune de Soyhières, 2805 Soyhières, jusqu'au 15 juillet 2011 inclusivement, à l'attention de l'Office de l'environnement.

Saint-Ursanne et Soyhières, le 15 juin 2011

Office de l'environnement et Conseil communal

Soyhières**Plan spécial « La Grosse Fin Ouest »****Décharge contrôlée pour matériaux inertes (DCMI)**

Conformément à l'article 71, alinéa 1, de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Soyhières dépose publiquement durant 30 jours, soit du 15 juin au 15 juillet 2011 inclusivement, en vue de leur adoption par le corps électoral:

- le plan spécial « La Grosse Fin Ouest » et les prescriptions qui l'accompagnent;
- un rapport d'impact sur l'environnement.

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Soyhières jusqu'au 15 juillet 2011 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition au Plan spécial La Grosse Fin Ouest ».

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Soyhières, le 15 juin 2011.

Secrétariat communal.

Vendlincourt**Assemblée communale**

jeudi 30 juin 2011, à 20 heures, salle du 1^{er} étage de la halle polyvalente.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver les comptes 2010; voter les dépassements budgétaires*.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 17000.– pour le gravillonnage du tronçon de route «Les Gasses», du carrefour «Bélet» au carrefour «Cimetière»; donner compétence au Conseil communal pour constituer les crédits nécessaires.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 18000.– pour la réfection de l'éclairage public de la rue de la Gare; donner compétence au Conseil communal pour constituer les crédits nécessaires.
5. Divers et imprévu.

*Les personnes qui souhaitent consulter les comptes 2010 peuvent s'adresser au Secrétariat communal.

Vendlincourt, le 10 juin 2011.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Bassecourt-Berlincourt**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

lundi 20 juin 2011, à 20 heures, à la salle «Arc-en-Ciel» du complexe paroissial.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée du 6 décembre 2010.
2. Comptes 2010.
3. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Bure**Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

vendredi 24 juin 2011, à 19 heures, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Passer les comptes de l'exercice 2010 et voter les dépassements de crédits nécessaires:
 - a) fonds paroissial;
 - b) fonds des messes fondées.
3. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Delémont**Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mardi 28 juin 2011, à 20 h 15, au Centre paroissial L'Avenir.

Ordre du jour:

1. Ouverture et lecture du procès-verbal.
2. Approbation des comptes 2010 et des dépassements budgétaires.

3. Election d'un membre du Conseil.
4. Informations du Conseil de la commune ecclésiastique.
5. Informations pastorales.
6. Divers.

Les comptes peuvent être consultés au Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Delémont, le 1^{er} juin 2011.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Movelier-Mettembert**Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

jeudi 30 juin 2011, à 20 heures, à la salle paroissiale de Movelier.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2010.
3. Information de l'équipe pastorale.
4. Divers et imprévu.

Movelier-Mettembert, le 11 juin 2011.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Porrentruy**Assemblée ordinaire de la Paroisse réformée évangélique du district de Porrentruy**

vendredi 24 juin 2011, à 20 h 15 au Centre paroissial.

Ordre du jour:

1. Méditation.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Election d'un membre au Conseil de paroisse.
4. Comptes 2010:
 - ratifier les dépassements budgétaires;
 - approuver les comptes.
5. Vie paroissiale.
6. Divers.

Conseil de paroisse.

Soyhières-Les Riedes**Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mercredi 29 juin 2011, à 20 h 15, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Approuver les comptes 2010 et voter les dépassements budgétaires.
3. Divers.

Soyhières, le 9 juin 2011.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Alle

Requérante: Jacqueline Vifian, CEuches Domont 27, 2942 Alle.

Projet: Construction d'un cabanon (pour abriter 4 poules), sur la parcelle N° 168 (surface 1542 m²), sise au lieu-dit «CEuches Domont», zone Mixte MA.

Dimensions principales: Longueur 2 m, largeur 1 m 80, hauteur 2 m 25.

Genre de construction: Murs extérieurs: bois; façades: bois; couverture: toit éternit, couleur bordeaux.

Dérogation requise: Article 2.5.1 RC (alignement aux cours d'eau).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 juillet 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Alle, le 10 juin 2011.

Secrétariat communal.

Bassecourt

Requérants: Nancy et Frédéric Joliat, rue Abbé Monnin 24, 2854 Bassecourt; auteur du projet: Villasa & BâtiConcept Architecture S.à.r.l., rue des Annonciades 9, 2900 Porrentruy 2.

Projet: Construction d'une maison familiale avec cou- ver d'entrée/voitures/local vélos et terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 4461 (surface 806 m²), sise à la rue de la Gravière, zone d'habitation HAb, plan spécial « Mérovingiens, Champ du Pré de la Crêt ».

Dimensions principales: Longueur 13 m 50, largeur 11 m, hauteur 5 m 57, hauteur totale 8 m 13; dimen- sions du couvert à voitures: longueur 7 m 70, largeur 5 m 50, hauteur 3 m 51; dimensions du local à vélos: longueur 2 m 50, largeur 3 m 50, hauteur 3 m 51.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte à définir; couverture: tuiles en béton de couleur à définir.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 juillet 2011, au Secrétariat communal, où les oppo- sitions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et ar- ticle 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bassecourt, le 8 juin 2011.

Secrétariat communal.

Bassecourt

Requérants: Thérèse et Claude Bouille, rue du Mont 39, 2852 Courtételle; auteur du projet: Jean-Pierre Prudat, entrepreneur, Derrière-Metthiez 22, 2950 Courgenay.

Projet: Construction d'une maison familiale avec ga- rage/couvert en annexes contiguës, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 4450 (surface 720 m²), sise à la rue de

la Gravière, zone d'habitation HAb, plan spécial « Méro- vingiens, Champ du Pré de la Crêt ».

Dimensions principales: Longueur 15 m 60, largeur 12 m, hauteur 3 m 40, hauteur totale 7 m; dimensions garage/couvert: longueur 9 m 90, largeur 6 m, hauteur 2 m 80, hauteur totale 2 m 80.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques Ther- mocellit, briques silico visibles pour garage; façades: crépissage de teinte à définir; couverture: tuiles TC de couleur rouge, toiture plate pour garage.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 juillet 2011, au Secrétariat communal, où les oppo- sitions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et ar- ticle 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bassecourt, le 10 juin 2011.

Secrétariat communal.

Les Breuleux

Rectificatif

Requérante: **Béatrice Paratte-Froidevaux**, rue des Va- cheries 8, 2345 Les Breuleux.

Projet: Construction d'une maison familiale avec ga- rage intégré, pompe à chaleur géothermique, sur la parcelle N° 1486 (surface 893 m²), sise au lieu-dit « Sur le Rang », rue Bellevue 2, zone d'habitation HAd, plan spécial « Sur le Rang ».

Dimensions principales: Longueur 13 m 50, largeur 14 m 15, hauteur 5 m 20, hauteur totale 7 m 26.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles de couleur anthracite.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} juillet 2011, au Secrétariat communal, où les oppo- sitions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et ar- ticle 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Les Breuleux, le 26 mai 2011.

Secrétariat communal.

La Chaux-des-Breuleux

Requérante: Commune de La Chaux-des-Breuleux, 2345 La Chaux-des-Breuleux.

Projet: Implantation de 2 conteneurs semi-enterrés de type Molok pour le ramassage des ordures ménagères en sacs, sur la parcelle N° 594 (surface 9946 m²), sise au lieu-dit « Le Clos Jobin », zone agricole.

Dimensions d'un conteneur: Diamètre 1 m 70; hauteur hors sol 1 m 20.

Genre de construction: Deux conteneurs de 5 m³ revêtus de lames en bois de teinte brun clair.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 juillet 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

La Chaux-des-Breuleux, le 8 juin 2011.

Secrétariat communal.

Clos du Doubs

Requérant: Guy Froidevaux, chemin du Château 3, 2882 Saint-Ursanne.

Projet: Transformation et rénovation du bâtiment N° 10, sur la parcelle N° 109 (surface 183 m²), sise à la rue du Quartier, zone Centre CAa.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: moëllons calcaires; façades: crépissage à la chaux ocre française; couverture: petites tuiles de couleur rouge.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 juillet 2011, au Secrétariat communal de Clos du Doubs, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Clos du Doubs, le 10 juin 2011.

Secrétariat communal.

Cœuve

Requérant: Pierre-André Henzelin, route de Porrentruy 75, 2932 Cœuve; auteurs du projet: Raval & Siegenthalier S.à.r.l., rue des Tilleuls 19, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'un hangar à machines agricoles, sur la parcelle N° 3381 (surface 23646 m²), sise au lieu-dit «Vie de Vendlincourt», zone agricole.

Dimensions principales: Longueur 30 m, largeur 16 m, hauteur 5 m 80, hauteur totale 7 m 10.

Genre de construction: Murs extérieurs: structure en bois; façades: bardage en bois de teinte brune, filet brise-vent; couverture: éternit grandes ondes de couleur rouge Korallit.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 juillet 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Cœuve, le 14 juin 2011.

Secrétariat communal.

Cornol

Requérante: Irène Perret, La Colombière 131, 2900 Porrentruy; auteur du projet: Nanon Architecture S.A., 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voiture/réduit et terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 5015 (surface 815 m²), sise au lieu-dit «Les Quoires», zone mixte MAd, plan spécial d'équipement «Les Quoires».

Dimensions principales: Longueur 11 m, largeur 10 m 50, hauteur 6 m 37, hauteur totale 6 m 37; dimensions du couvert à voiture/réduit: longueur 6 m 50, largeur 3 m 80, hauteur 3 m 14, hauteur totale 3 m 14.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: crépissage de teinte blanche; couverture: toiture plate.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 juillet 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Cornol, le 7 juin 2011.

Secrétariat communal.

Courgenay

Requérante: Micheline Varrin, Im Junkholz 39, 4303 Kaiseraugst; auteur du projet: Stucki & Cie S.à.r.l., 2902 Fontenais.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voiture/réduit et terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 4752 (surface 917 m²), sise au lieu-dit «Les Champs Morel»,

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

zone d'habitation HAd, plan spécial « Sous la Vie de Cornol ».

Dimensions principales: Longueur 16 m, largeur 11 m, hauteur 3 m, hauteur totale 6 m; dimensions du couvert/réduit: longueur 7 m 70, largeur 4 m 20.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, isolation; façades: crépissage de teinte blanche; couverture: tuiles en béton de couleur grise.

Dérogation requise: Article 12¹ des prescriptions du plan spécial « Sous la Vie de Cornol » (pente de la toiture).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 juillet 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courgenay, le 7 juin 2011.

Secrétariat communal.

Courroux

Requérants: Mollie Stoquet et Sébastien Deloy, rue du 23-Juin 40a, 2805 Soyhières; auteur du projet: Villatype S.A., 2744 Belprahon.

Projet: Construction d'une maison familiale en contigu à l'habitation existante N° 17, sur la parcelle N° 4371 (surface 402 m²), sise à la rue des Préjures, zone d'habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 10 m 90, largeur 8 m 20, hauteur 4 m 60, hauteur totale 6 m 60.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles en béton de couleur grise.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 juillet 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courroux, le 15 juin 2011.

Secrétariat communal.

Courroux

Requérants: Christine et Lionel Voillat, Sous-Rosé 2, 2822 Courroux; auteur du projet: Entreprise de construction Daniel Berdat, rue du Raimeux 6, 2822 Courroux.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voiture/réduit, pompe à chaleur, sur la parcelle

N° 4366 (surface 870 m²), sise au lieu-dit « Les Contours », zone d'habitation HAI, plan spécial « Les Contours IV ».

Dimensions principales: Longueur 14 m, largeur 11 m 50, hauteur 6 m 40, hauteur totale 6 m 40; dimensions du couvert/réduit: longueur 10 m, largeur 6 m, hauteur 3 m 20, hauteur totale 3 m 20.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teintes blanche et rouge foncé; couverture: toiture plate.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 juillet 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courroux, le 5 juin 2011.

Secrétariat communal.

Courtételle

Requérantes: Communes de Courtételle et Courfaivre, rue Emile-Sanglard 5, 2852 Courtételle; auteur du projet: RWB Jura S.A., rue des Moulins 15, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une station de pompage avec accès, sur la parcelle N° 2244 (surface 217 m²), sise au lieu-dit « Courtemelon », zone d'utilité publique UA.

Dimensions principales: Longueur 5 m 10, largeur 5 m 10, hauteur 3 m 72, hauteur totale 3 m 72.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton; façades: bardage en bois naturel vieilli; couverture: toiture plate.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 juillet 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courtételle, le 7 juin 2011.

Secrétariat communal.

Grandfontaine

Requérant: Pascal Chapuis, route de la Fontaine 16, 2908 Grandfontaine; auteur du projet: G. Chavanne S.à.r.l., entreprise de bâtiment, Prés Saint-Gelin 38b, 2908 Grandfontaine.

Projet: Construction d'un hangar à machines agricoles, sur la parcelle N° 1602 (surface 169 101 m²), sise au lieu-dit « La Queue au Loup », zone agricole.

Dimensions principales: Longueur 40 m, largeur 16 m, hauteur 4 m 70, hauteur totale 7 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, structure métallique; façades: tôles de teinte brune; couverture: tôles de couleur brune.

Dérogation requise: Article 21 LFor (distance à la forêt).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 juillet 2011, à l'affichage public de Grandfontaine, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Grandfontaine, le 10 juin 2011.

Secrétariat communal.

Rebeuvelier

Requérant: Marc Seiler, Seeguestrasse 4, 8804 Au; auteur du projet: Caramanna & Jaquet, atelier d'architecture, rue du 24-Septembre 5, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert d'entrée/terrasse et garage en annexes contiguës, sur la parcelle N° 1088 (surface 895 m²), sise au lieu-dit «Dos la Baume», zone d'habitation HAc, plan spécial «La Condemenne».

Dimensions principales: Longueur 14 m 40, largeur 6 m 72, hauteur 7 m, hauteur totale 7 m; dimensions du garage: longueur 6 m, largeur 6 m, hauteur 3 m 20, hauteur totale 3 m 20.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte à définir; couverture: toiture plate.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 14 juillet 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Rebeuvelier, le 15 juin 2011.

Secrétariat communal.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoulement de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

Rossemaison

Requérants: Caroline et Rodolphe Gerber, Clarines 20, 2800 Delémont; auteur du projet: Roger Heyer, architecte, 2350 Saignelégier.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voiture/réduit en annexe contiguë, panneaux solaires thermiques, chauffage au gaz naturel, sur la parcelle N° 612 (surface 561 m²), sise au lieu-dit «Sur le Perrerat», zone d'habitation HAb, plan spécial «Sur le Perrerat II».

Dimensions principales: Longueur 10 m 50, largeur 10 m, hauteur 5 m 70, hauteur totale 8 m 70.

Genre de construction: Murs extérieurs: plots isolés; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles de couleur gris ardoise.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 juillet 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Rossemaison, le 9 juin 2011.

Secrétariat communal.

Soyhières

Requérante: Larne Immobilier S. A., chemin du Château 26A, 2805 Soyhières; auteurs du projet: Jean-Marc et Alain Joliat, architectes, 2852 Courtételle.

Projet: Déconstruction du bâtiment N° 5 et construction de 2 immeubles de 11 appartements, parking souterrain, pompe à chaleur géothermique, panneaux solaires, sur la parcelle N° 100 (surface 2322 m²), sise à la route de Bâle, zone Centre CA et CAb.

Dimensions principales du bâtiment A: Longueur 24 m 64, largeur 12 m 64, hauteur 11 m 20, hauteur totale 14 m 70; dimensions du bâtiment B: longueur 29 m 84, largeur 12 m 30, hauteur 10 m 70, hauteur totale 14 m 70.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles TC de couleur rouge-brun.

Dérogation requise: Article CA 16 RCC (aspect architectural).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 juillet 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Soyhières, le 15 juin 2011.

Secrétariat communal.

Vermes

Requérant: Yoanne Laroche, rue de la Courtine 16, 2740 Moutier; auteur du projet: Portmann Erhard, 9314 Steinebrunn.

Projet: Construction d'une maison familiale avec 2 couverts en annexes contiguës, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 831 (surface 860 m²), sise au lieu-dit «La Condemenne», zone mixte MAa, plan spécial «La Condemenne».

Dimensions principales: Longueur 11 m 05, largeur 8 m 77, hauteur 6 m 10, hauteur totale 9 m 66.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: crépissage de teinte beige clair; couverture: tuiles en béton de couleur gris anthracite.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 juillet 2011, au Secrétariat communal de Vermes (sur rendez-vous à partir du 4 juillet 2011 aux N°s de téléphone suivants 032 438 81 88 ou 032 438 85 56), où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Vermes, le 9 juin 2011.

Secrétariat communal.

Mises au concours

La Fondation Pérène cherche un-e

enseignant-e spécialisé-e

pour un poste correspondant à 28 leçons au Centre de Compétence Delta, dont 24 pour le degré secondaire (pédagogie spécialisée ambulatoire en classe secondaire) et 4 pour le degré primaire (pédagogie spécialisée dans la structure fixe); un-e

enseignant-e spécialisé-e

pour un poste correspondant à 12 leçons à l'espace pédagogique de Delémont.

Renseignements auprès de M^{me} Patrizia Molo, responsable du secteur pédagogique, téléphones 032 421 16 13 (direct) ou 032 421 16 00 (secrétariat).

Nous vous invitons à adresser votre dossier de candidature à: Fondation Pérène, M^{me} Patrizia Molo, responsable du secteur pédagogique, ch.in du Palastre 18, Case postale 2126, 2800 Delémont 2, jusqu'au 21 juin 2011.

Vous trouverez davantage d'informations sur ces postes en consultant notre site internet: www.perene.ch.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

E C A • J U R A

ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE
IMMOBILIÈRE ET DE PRÉVENTION



met au concours un poste d'expert à plein temps pour sa division «Estimations et Sinistres» et recherche un(e)

architecte qualifié(e)**Domaine d'activité**

- Estimation des bâtiments
- Constats et règlements des sinistres

Profil souhaité

- Diplôme d'architecte EPF ou ETS / HES, ou titre équivalent reconnu
- Connaissance approfondie de tous les secteurs du bâtiment
- Aptitude à travailler seul ou en équipe
- Sens des responsabilités et du contact, bonne aptitude à la négociation

Nous offrons

- Un cadre de travail agréable au sein d'une petite équipe
- Des méthodes et des outils de travail modernes
- Des possibilités de développement et de formation continue
- Les avantages d'un établissement cantonal de droit public
- Lieu de travail Saignelégier

Date d'entrée en fonction: à convenir

Si vous êtes intéressé(e) et correspondez au profil souhaité, adressez votre candidature manuscrite d'ici au 30 juin 2011, accompagnée de votre CV et des documents usuels, à:

ECA JURA, Postulation, Case postale 371, 2350 Saignelégier

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus par téléphone auprès de Monsieur François-Xavier Boillat, Directeur, au No. 032 952 18 40 ou par courrier électronique à: francois-xavier.boillat@eca-jura.ch.

Votre dossier sera traité en toute confidentialité.

info@eca-jura.ch

www.eca-jura.ch

Avis divers**Mise à ban**

Co/David & Gilles Berthoud, 2830 Courrendlin, mettent à ban, sous réserve des charges existantes, la parcelle feuillet N° 224 du ban de Bassecourt; partant,

font défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

informent les contrevenants qu'ils pourront être dénoncés au juge et passibles d'une amende de Fr. 1.– à Fr. 2000.– au plus.

Co/David & Gilles Berthoud, 2830 Courrendlin.

Mise à ban ordonnée par décision du 23 mai 2011.

Porrentruy, le 23 mai 2011.

Le juge civil: Damien Rérat.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoulement de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

Mise à ban

Co/David & Gilles Berthoud, 2830 Courrendlin, mettent à ban, sous réserve des charges existantes, la parcelle feuillet N° 2354 du ban de Bassecourt; partant, font défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle; informent les contrevenants qu'ils pourront être dénoncés au juge et passibles d'une amende de Fr. 1.– à Fr. 2000.– au plus.

Co/David & Gilles Berthoud, 2830 Courrendlin.

Mise à ban ordonnée par décision du 23 mai 2011.

Porrentruy, le 23 mai 2011.

Le juge civil: Damien Rérat.

Syndicat d'améliorations foncières de Damphreux

Avis de dépôt public**Modification du chemin 14**

Conformément à l'article 102 de la loi sur les améliorations structurelles (LAS) du 20 juin 2001 (LAS, RSJU 913.1), le Syndicat d'améliorations foncières de Damphreux, en accord avec le Service de l'économie rurale, dépose publiquement du 16 juin au 5 juillet 2011 (20 jours selon la LAS) au Secrétariat communal de Damphreux, pendant les heures d'ouverture, le dossier suivant comprenant:

1. Projet d'exécution 1:5000.
2. Plan type des ouvrages projetés.
3. Modification du projet d'exécution du chemin 14, 1:1000.
4. Rapport technique – Devis des frais.

Les intéressés sont invités à prendre connaissance des documents déposés et peuvent formuler leurs opposi-

tions éventuelles par écrit au Secrétariat communal de Damphreux.

Pour être recevables, les oppositions devront être motivées et ne porter que sur les objets déposés et respecter l'article 106 LAS.

Il est précisé que les principes et décisions décrits et sanctionnés par les procédures d'approbation du projet général et de dépôts publics antérieurs ne peuvent pas être remis en cause, et ne sont donc pas sujets à oppositions.

Le délai pour les oppositions échoit le 5 juillet 2011 inclusivement.

La présente mise à l'enquête remplace le dépôt public d'avril 2006 pour ce qui concerne le chemin 14.

Damphreux, le 10 juin 2011.

Le comité du SAF de Damphreux.

Marchés publics**Appel d'offres****1. Pouvoir adjudicateur**

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
Service d'achat/Entité adjudicatrice: République et Canton du Jura, Gouvernement.

Service organisateur/Entité organisatrice: Service des ponts et chaussées, Section route nationale, à l'attention de M. Matteo Morisoli, rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 420 60 85, fax 032 420 73 01, e-mail: matteo.morisoli@jura.ch.

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante: Service des ponts et chaussées, Section route nationale, rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 420 73 00, fax 032 420 73 01.

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 3.8.2011.

Remarques: l'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 7.9.2011.

Exigences formelles: seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Genre de pouvoir adjudicateur: canton.

1.6 Mode de procédure choisi: procédure ouverte.

1.7 Genre de marché: marché de travaux de construction.

1.8 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux: non.

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de travaux de construction: exécution.

2.2 Titre du projet du marché: A16 – Section 2b, tunnels de Montaigne, lot 4.12: ventilation, climatisation et chauffage (VCC)

2.3 Référence/numéro de projet: lot 4.12.

2.4 Vocabulaire commun des marchés publics
CPV: 45000000, travaux de construction

MINERGIE® SWISSOLAR

Soirée d'information – 5^{ème} édition – Nouvelle version!

**Rénovation, Energie solaire :
comment bien faire et quel financement ?**

Public cible :

Propriétaires d'immeubles et de villas, coopératives d'habitations, maîtres d'ouvrages, entreprises générales, investisseurs, gérants d'immeubles et toute personne intéressée par la construction.

Programme :

- Aides financières pour la rénovation
- Introduction à la rénovation dans un cadre Minergie
- Rénovation réussie d'une maison individuelle. Témoignage d'un propriétaire.
- Exemple de rénovation d'un immeuble. Une valeur ajoutée à long terme.
- Solaire thermique et photovoltaïque : Enjeux, potentiel, types d'installation, Swissgrid et mesures promotionnelles de la Confédération

Entrée libre, inscription obligatoire.

Dates, lieux :

Judi 16 juin 2011 – Develier
 Judi 30 juin 2011 – Les Bois
 de 17h15 à 19h30 – Apéritif



Programme détaillé et inscription :
 sur www.minergie.ch (Evénements)
 ou auprès de l'Agence MINERGIE® romande
inscription@minergie.ch

2.5 Description détaillée du projet

Ce projet traite de la réalisation de l'installation « Ventilation Climatisation et chauffage (VCC) » pour le Tunnel de Montaigne sur la route Transjurane A16, selon les recommandations et directives OFROU. En particulier ce lot s'occupera de la réalisation de toutes les installations ventilation climatisation et chauffage dans les locaux des centrales techniques et dans les galeries techniques (GAT). La fourniture de l'installation « Ventilation Climatisation et chauffage (VCC) » comprendra les équipements suivants :

- Les installations de ventilation pour chacune des centrales est et ouest y compris appareils de ventilation, accessoires de distribution d'air et réseaux de gaines.
- Les installations de climatisation pour chacune des centrales est et ouest y compris les appareils de production frigorifique, les réseaux de distribution d'eau glacée et les climatiseurs de secours pour ASC.
- Les installations de chauffage comprenant notamment les radiateurs électriques dans chaque local des centrales est et ouest.
- Les automatismes de régulation.
- Les tableaux de commandes spécifiques au lot SAVCC.

Dans la fourniture sont compris la fourniture des équipements, le transport, le montage sur site des équipements, les réglages, les tests et les mises en service.

Les principaux quantitatifs sont les suivants :

- 7 monoblocs de ventilation.
- 2 ventilateurs d'extraction d'air pour les locaux batterie.
- 15 réseaux de distribution d'air.
- 2 installations de production et de distribution d'eau glacée.
- 2 climatiseurs de secours pour les locaux ASC.
- 2 installations d'automatisme.
- 2 tableaux électriques.

L'installation sera réalisée suivant les directives des normes en vigueur ainsi que les documents de normalisation du canton de Jura.

2.6 **Lieu de l'exécution:** tunnel de Montaigne.

2.7 **Marché divisé en lots:** non.

2.8 **Des variantes sont-elles admises:** oui.

2.9 **Des offres partielles sont-elles admises:** non.

2.10 **Délai d'exécution**

Début: 2.1.2012. **Fin:** 31.7.2013.

3. Conditions

3.1 **Conditions générales de participation:** selon l'article 34, alinéa 1, de l'ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

3.2 **Cautions/garanties:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.3 **Conditions de paiement:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.4 **Coûts à inclure dans le prix offert:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.5 **Communauté de soumissionnaires:** admises sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.6 **Sous-traitance:** autorisée sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.7 **Critères d'aptitude:** conformément aux critères cités dans les documents

3.8 **Justificatifs requis:** conformément aux justificatifs requis dans le dossier.

3.9 **Critères d'adjudication:** conformément aux critères cités dans les documents.

3.10 **Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**

Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 29.6.2011.

Prix: Fr. 100.–.

Conditions de paiement: voir article 3.13.

3.11 **Langues acceptées pour les offres:** français.

3.12 **Validité de l'offre:** 6 mois à partir de la date limite d'envoi.

3.13 **Obtention du dossier d'appel d'offres à l'adresse suivante:** Service des ponts et chaussées, Section route nationale, rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 420 73 00, fax 032 420 73 01.

Langues du dossier d'appel d'offres: français.

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: inscription préalable auprès du Service des ponts et chaussées jusqu'au 29 juin 2011 et paiement de la finance d'inscription de Fr. 100.– sur le CCP 25-55-7, République et Canton du Jura, avec mention « Cpte N° 451.110.32-CC-A16-4.12 ». Une preuve de ce paiement (photocopie du récépissé) sera jointe à la demande d'inscription. L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier. Les dossiers d'appel d'offres seront remis lors de la visite des lieux obligatoire qui se déroulera le 13 juillet 2011, à 10 heures, au Pavillon info A16, à Porrentruy.

4. Autres informations

4.2 **Conditions générales:** selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.3 **Négociations:** les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.4 **Conditions régissant la procédure:** selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.5 **Autres indications:** la législation jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargée sur la page jurassienne du simap.ch.

4.6 **Organe de publication officiel:** Journal Officiel du Canton du Jura.

4.7 **Indication des voies de recours:** le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres

1. **Pouvoir adjudicateur**

1.1 **Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service d'achat/Entité adjudicatrice: République et Canton du Jura, Gouvernement.

Service organisateur/Entité organisatrice: Service des ponts et chaussées, Section route natio-

nale, à l'attention de M. Matteo Morisoli, rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 420 60 85, fax 032 420 60 64, e-mail: matteo.morisoli@jura.ch.

1.2 **Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:** Service des ponts et chaussées, Section route nationale, rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 420 73 00, fax 032 420 73 01.

1.3 **Délai souhaité pour poser des questions par écrit:** 3.8.2011.

Remarques: l'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 **Délai de clôture pour le dépôt des offres**

Date: 7.9.2011.

Exigences formelles: seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 **Genre de pouvoir adjudicateur:** canton.

1.6 **Mode de procédure choisi:** procédure ouverte.

1.7 **Genre de marché:** marché de travaux de construction.

1.8 **Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux:** non.

2. Objet du marché

2.1 **Genre du marché de travaux de construction:** exécution.

2.2 **Titre du projet du marché:** A16 – Section 2b, tunnel de Bure: ventilation, climatisation et chauffage (VCC)

2.3 **Référence/numéro de projet:** lot 3.12.

2.4 **Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45000000, travaux de construction

2.5 **Description détaillée du projet**

Ce projet traite de la réalisation de l'installation «Ventilation Climatisation et chauffage (VCC)» pour le tunnel de Bure sur la route Transjurane A16, selon les recommandations et directives OFROU. En particulier ce lot s'occupera de la réalisation de toutes les installations ventilation climatisation et chauffage dans les locaux des centrales techniques et dans les galeries techniques (GAT). La fourniture de l'installation «Ventilation Climatisation et chauffage (VCC)» comprendra les équipements suivants:

- Les installations de ventilation pour chacune des centrales NORD, SUD et VEN y compris appareils de ventilation, accessoires de distribution d'air et réseaux de gaines.
- Les installations de climatisation pour chacune des centrales nord, sud et ven y compris les appareils de production frigorifique, les réseaux de distribution d'eau glacée et les climatiseurs de secours pour ASC.
- Les installations de chauffage comprenant notamment les radiateurs électriques dans chaque local des centrales nord, sud et ven.
- Les automatismes de régulation.
- Les tableaux de commandes spécifiques au lot SAVCC.

Dans la fourniture sont compris la fourniture des équipements, le transport, le montage sur site des équipements, les réglages, les tests et les mises en service.

Les principaux quantitatifs sont les suivants:

- 9 monoblocs de ventilation.
- 3 ventilateurs d'extraction d'air pour les locaux batteries.
- 20 réseaux de distribution d'air.
- 3 installations de production et de distribution d'eau glacée.
- 3 climatiseurs de secours pour les locaux ASC.
- 3 installations d'automatisme.
- 3 tableaux électriques.

L'installation sera réalisée suivant les directives des normes en vigueur ainsi que les documents de normalisation du canton de Jura.

2.6 **Lieu de l'exécution:** tunnel de Bure.

2.7 **Marché divisé en lots:** non.

2.8 **Des variantes sont-elles admises:** oui.

2.9 **Des offres partielles sont-elles admises:** non.

2.10 **Délai d'exécution**

Début: 1.3.2012. **Fin:** 31.7.2012.

3. Conditions

3.1 **Conditions générales de participation:** selon l'article 34, alinéa 1, de l'ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

3.2 **Cautions/garanties:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.3 **Conditions de paiement:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.4 **Coûts à inclure dans le prix offert:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.5 **Communauté de soumissionnaires:** admises sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.6 **Sous-traitance:** autorisée sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.7 **Critères d'aptitude:** conformément aux critères cités dans les documents

3.8 **Justificatifs requis:** conformément aux justificatifs requis dans le dossier.

3.9 **Critères d'adjudication:** conformément aux critères cités dans les documents.

3.10 **Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**

Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 29.7.2011.

Prix: Fr. 100.–.

Conditions de paiement: voir article 3.13.

3.11 **Langues acceptées pour les offres:** français.

3.12 **Validité de l'offre:** 6 mois à partir de la date limite d'envoi.

3.13 **Obtention du dossier d'appel d'offres à l'adresse suivante:** Service des ponts et chaussées, Section route nationale, rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 420 73 00, fax 032 420 73 01.

Langues du dossier d'appel d'offres: français.

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: inscription préalable auprès du Service des ponts et chaussées jusqu'au 29 juin 2011 et paiement de la finance d'inscription de Fr. 100.– sur le CCP 25-55-7, République et Canton du Jura, avec mention «Cpte N° 451.110.32-CC-A16-3.12». Une preuve de ce paiement (photocopie du récépissé) sera joint à la demande d'inscrip-

tion. L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier. Les dossiers d'appel d'offres seront remis lors de la visite des lieux obligatoires qui se déroulera le 13 juillet 2011, à 10 heures, au Pavillon info A16, à Porrentruy.

4. Autres informations

- 4.2 **Conditions générales:** selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.3 **Négociations:** les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.
- 4.4 **Conditions régissant la procédure:** selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.5 **Autres indications:** la législation jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargée sur la page jurassienne du simap.ch.
- 4.6 **Organe de publication officiel:** Journal Officiel du Canton du Jura.
- 4.7 **Indication des voies de recours:** le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 **Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service d'achat/Entité adjudicatrice: Commune de Courtedoux.
Service organisateur/Entité organisatrice: RWB Jura S.A., à l'attention de Michaël Güttly, route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy (Suisse), téléphone 032 465 81 81, fax 032 465 81 82.
 E-mail: michaelguttly@rwb.ch.
- 1.2 **Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:** Commune de Courtedoux, rue du Collège 30a, 2905 Courtedoux (Suisse).
- 1.3 **Délai souhaité pour poser des questions par écrit:** 8.7.2011.
Remarques: l'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.
- 1.4 **Délai de clôture pour le dépôt des offres**
Date: 12.8.2011. **Heure:** 11 h 30.
Exigences formelles: les offres datées, complètes et signées doivent être déposées à 11 h 30 à la commune de Courtedoux, la date du sceau postal ne fait pas foi. Les soumissions arrivées hors délai ne seront pas prises en considération dans la procédure d'adjudication.
- 1.5 **Genre de pouvoir adjudicateur:** Commune/Ville.
- 1.6 **Mode de procédure choisi:** procédure ouverte.
- 1.7 **Genre de marché:** marché de travaux de construction.
- 1.8 **Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux:** non.
2. **Objet du marché**
- 2.1 **Genre du marché de travaux de construction:** exécution.
- 2.2 **Titre du projet du marché:** Courtedoux, lotissement « Sur la Côte 2 ». Etapes 3 + 4, travaux de génie civil.
- 2.3 **Référence/numéro de projet:** RWB/95G021 (3+4).

2.4 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45000000 – Travaux de construction.

2.5 Description détaillée du projet

Le projet consiste à poursuivre l'extension du lotissement avec la viabilisation de 22 nouvelles parcelles. Des travaux de génie civil pour les viabilités de base et de détail seront entrepris pour:

- superstructures pour les chaussées;
- fouilles pour les conduites d'eau potable;
- fouilles pour les canalisations d'eaux usées;
- fouilles pour les canalisations d'infiltration des eaux pluviales;
- fouilles pour les conduites d'éclairage public;
- fouilles pour les conduites des services industriels;
- création bassin de rétention.

La rue du Boitschelat située entre celles de la Banderatte et Pierre-Pelé sera réfectionnée.

La surface du périmètre concerné par le projet est d'environ 25000 m².

2.6 Lieu de l'exécution:

Village de Courtedoux.

2.7 Marché divisé en lots:

non.

2.8 Des variantes sont-elles admises:

oui.

Remarques: seules les variantes d'exécution sont admises.

2.9 Des offres partielles sont-elles admises:

non.

Remarques: une offre partiellement remplie ne sera pas recevable et sera exclue de la procédure d'adjudication.

2.10 Délai d'exécution

Début: 10.10.2011.

Remarques: début des travaux envisagé le 10.10.2011.

3. Conditions

- 3.1 **Conditions générales de participation:** selon l'article 34, alinéa 1, de l'ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un état signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.
- 3.2 **Cautions/garanties:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.3 **Conditions de paiement:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.4 **Coûts à inclure dans le prix offert:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.5 **Communauté de soumissionnaires:** les consortiums sont admis conformément aux conditions dans les documents d'appel d'offres.
- 3.6 **Sous-traitance:** la sous-traitance est admise conformément aux conditions dans les documents d'appel d'offres.
- 3.7 **Critères d'aptitude:** conformément aux critères cités dans les documents.
- 3.8 **Justificatifs requis:** conformément aux justificatifs requis dans le dossier.
- 3.9 **Critères d'adjudication:** conformément aux critères cités dans les documents.

3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 22.6.2011.

Prix: Fr. 0.00.

Conditions de paiement: le dossier d'appel d'offres est gratuit.

3.11 Langues acceptées pour les offres: français.**3.12 Validité de l'offre:** 6 mois à partir de la date limite d'envoi.**3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres à l'adresse suivante:** les dossiers d'appel d'offres seront remis aux soumissionnaires lors de la visite des lieux selon les indications mentionnées dans le point N° 4.5, route de Courgenay, 2900 Porrentruy (Suisse).

Dossier disponible à partir du: 4.7.2011 jusqu'au 5.8.2011.

Langues du dossier d'appel d'offres: français.

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: les inscriptions gratuites obligatoires sont à transmettre par écrit jusqu'au 22 juin 2011 à l'entité organisatrice (RWB Jura S.A.).

Lors des inscriptions, les soumissionnaires mentionneront leur adresse électronique afin que certains fichiers puissent, si nécessaire, leur être envoyés après la visite des lieux. L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

4. Autres informations**4.2 Conditions générales:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.**4.3 Négociations:** les négociations tant sur le prix que sur les remises de prix ou les prestations sont interdites.**4.4 Conditions régissant la procédure:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.**4.5 Autres indications:** une visite des lieux obligatoire se déroulera le lundi 4 juillet 2011, à 14 heures, dans le pavillon d'information A16, route de Courgenay, 2900 Porrentruy. Les dossiers d'appel d'offres seront remis aux entreprises qui se seront inscrites conformément aux informations mentionnées dans le point N° 3.13.**4.6 Organe de publication officiel:** Journal officiel du Canton du Jura.**4.7 Indication des voies de recours:** le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours qui doit être adressé à la Chambre administrative du Tribunal cantonal, dans les 10 jours à compter du lendemain du jour de la publication de l'appel d'offres.